



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 octobre 2019, à 10 heures

*Président* : M. Mavroyiannis ..... (Chypre)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Terzi

## Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Point 144 de l'ordre du jour : rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Point 133 de l'ordre du jour : examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 134 de l'ordre du jour : budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

*Bureau des Nations Unies pour les partenariats*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 137 de l'ordre du jour : amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies**

1. **Le Président** se fait l'écho des préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans la lettre qu'il a adressée aux États Membres le 4 octobre 2019 pour leur faire comprendre que l'ONU faisait face à la crise de liquidités la plus grave qu'elle ait connue ces dernières années. Les membres de la Commission sont invités à réfléchir à la gravité de la situation financière de l'Organisation.

2. **M<sup>me</sup> Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), accompagnant sa déclaration<sup>1</sup> d'un diaporama, dit que, depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la 34<sup>e</sup> séance de la Commission tenue dans le cadre de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a écrit à tous les États Membres le 2 août et le 4 octobre 2019 pour les informer de l'aggravation de la crise de liquidités, en particulier en ce qu'elle touche le budget ordinaire. L'exposé qu'elle s'apprête à faire porte sur la situation financière pour ce qui est du budget ordinaire, des budgets des opérations de maintien de la paix et de ceux des Tribunaux pénaux internationaux.

3. En ce qui concerne le budget ordinaire, l'Organisation fait face à de graves problèmes de liquidités depuis quelques années : chaque année, les déficits de trésorerie surviennent plus tôt, persistent plus longtemps et ne cessent de se creuser. En 2019, malgré les mesures qui ont été prises pour moduler les dépenses en fonction des liquidités disponibles, les réserves de trésorerie du budget ordinaire ont été épuisées pour la deuxième année consécutive. Au 9 octobre, le déficit de trésorerie du budget ordinaire a atteint 386 millions de dollars, soit le niveau le plus bas de toute l'année, et les réserves – 150 millions de dollars au titre du Fonds de roulement et 203 millions au titre du Compte spécial – sont complètement épuisées. Les 33 millions de dollars restant à couvrir l'ont été par prélèvement d'avances sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées. Le Secrétariat a commencé à puiser dans le Fonds de roulement en juillet et s'est tourné vers le Compte spécial en août, avant d'être contraint d'opérer des prélèvements à la fin septembre sur les comptes des missions de maintien de la paix terminées, les réserves de trésorerie du budget ordinaire étant tellement basses que l'Organisation risquait d'avoir du mal à payer le

personnel et les fournisseurs. D'ici à la fin du mois d'octobre, l'Organisation risque d'avoir dépassé le montant record du déficit de trésorerie atteint en octobre 2018, soit 488 millions de dollars, et épuisé les réserves des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

4. Au 4 octobre 2019, les contributions mises en recouvrement se sont élevées à 2,85 milliards de dollars, ce qui représente le montant le plus élevé de ces 10 dernières années et une augmentation de 362 millions de dollars par rapport au 30 septembre 2018. Le fait que le montant mis en recouvrement est plus élevé la deuxième année de l'exercice biennal tient pour l'essentiel aux tendances suivies pour la mise en recouvrement des contributions pendant les exercices biennaux : les crédits sont approuvés et les dépenses engagées avant que les avis de mise en recouvrement soient envoyés. Au 4 octobre 2019, les contributions reçues s'élevaient à 1,99 milliard de dollars, soit 61 millions de dollars de plus qu'au 30 septembre 2018, mais ne représentaient que 70 % du montant mis en recouvrement, contre 78 % l'année précédente. Il en résulte un écart de près de 230 millions de dollars ; au 4 octobre 2019, le montant des contributions non acquittées s'élevait à près de 1,4 milliard de dollars, soit une hausse de 299 millions de dollars par rapport au montant enregistré au 30 septembre 2018.

5. Au 4 octobre 2019, 128 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, contre 141 au 30 septembre 2018, et 3 autres les ont rejoints depuis. L'intervenante remercie les États Membres qui se sont pleinement acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire, de même que ceux qui ont versé une avance pour 2020.

6. Les liquidités nécessaires pour couvrir les dépenses inscrites au budget pour le reste de l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à environ 955 millions de dollars, dont 464 millions de dollars pour les dépenses afférentes aux postes et 491 millions de dollars pour les autres objets de dépense, y compris les engagements autorisés et les dépenses imprévues et extraordinaires. Bien qu'elle ait ralenti les recrutements de personnel dès le début de l'année et réduit les dépenses non afférentes aux postes, l'Organisation a à peine assez de liquidités pour payer le personnel en octobre, même en utilisant les 147 millions de dollars qui se trouvent encore dans les comptes des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. La crise actuelle est la crise de liquidités la plus grave que l'Organisation ait connue ces dernières années et il se pourrait que dès

<sup>1</sup> Distribuée par la suite sous lacote [A/74/501](#).

nombre le Secrétariat n'ait pas suffisamment d'argent pour payer le personnel et les fournisseurs.

7. Pour que toutes les dépenses inscrites au budget puissent être engagées, l'Organisation devra recueillir au moins 808 millions de dollars au dernier trimestre de 2019 ; il règne toutefois une grande incertitude quant au moment auquel les contributions restantes seront payées et aux montants qui seront versés. Si près de la moitié des fonds non utilisés sont destinés à financer les dépenses afférentes aux postes, qui ne peuvent être différées, les 491 millions de dollars restants doivent permettre de couvrir d'autres dépenses dont le report pèserait lourdement sur l'exécution des mandats. Le montant des ressources non utilisées au titre des objets de dépense autres que les postes est élevé également parce que les dépenses correspondantes ont été reportées tout au long de l'année dans le but de conserver les liquidités nécessaires pour couvrir les traitements et les dépenses urgentes. L'incertitude financière qui continue d'entourer le versement des contributions impose une gestion des dépenses axée sur la situation de trésorerie plutôt que sur l'exécution des programmes. L'application de taux moyens de vacance de postes et les restrictions imposées aux transferts de fonds entre chapitres du budget et catégories de dépenses exacerbent les problèmes de gestion des ressources. Conjuguées les unes aux autres, ces difficultés nuisent à l'exécution des mandats et vont à l'encontre de l'action menée pour mettre l'accent davantage sur les résultats que sur les moyens. Si ces problèmes structurels et ces problèmes de liquidités ne sont pas réglés rapidement, les activités et les réformes menées par l'Organisation des Nations Unies seront de plus en plus menacées.

8. L'exercice budgétaire des opérations de maintien de la paix diffère de celui du budget ordinaire : il court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et ne correspond donc pas à l'année civile. En 2019, le montant total mis en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix est de près de 8 milliards de dollars ; en juillet 2019, des avis de mise en recouvrement portant sur près de la moitié de ce montant ont été envoyés pour l'exercice 2019/20. Le montant des contributions reçues au 4 octobre 2019 s'établit à 5,7 milliards de dollars, tandis que le montant total des arriérés de contributions atteint 3,7 milliards de dollars, contre 1,5 milliard au 31 décembre 2018.

9. Au 4 octobre 2019, 30 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix, soit 11 de moins qu'au 30 septembre 2018, et 7 autres les ont rejoints depuis. L'intervenante remercie les États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs

contributions au financement des opérations de maintien de la paix.

10. Le montant total des contributions non acquittées au 4 octobre 2019 (3,7 milliards de dollars) englobe 3,3 milliards de dollars au titre des missions en cours et 409 millions de dollars au titre de missions dont le mandat est terminé. En ce qui concerne les missions en cours, 2,8 milliards de dollars portent sur des montants mis en recouvrement en 2019 et 500 millions sur des montants mis en recouvrement en 2018 et les années précédentes.

11. L'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809) et prié le Secrétaire général, dans sa résolution 73/307, d'envoyer les avis de mise en recouvrement des contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix pour l'intégralité de l'exercice budgétaire, les avis devant indiquer le montant estimatif du budget pour la période pour laquelle le mandat n'aurait pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité et ce montant devant être considéré comme dû dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet de la prorogation du mandat des opérations de maintien de la paix. Le montant mis en recouvrement en juillet 2019 pour les périodes hors mandat s'est donc élevé à 2,4 milliards de dollars. Associée à la décision prise par l'Assemblée dans la même résolution d'autoriser les prélèvements d'avances entre les missions en cours, ainsi que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'avait recommandé, la réception de contributions pour les périodes hors mandat a permis d'améliorer la situation globale de trésorerie des opérations en cours. L'intervenante remercie les 10 États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 et les États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions pour 12 des 13 missions.

12. Au 9 octobre 2019, le montant total des liquidités disponibles était d'environ 2 milliards de dollars pour les missions en cours, de 99,6 millions de dollars pour les missions terminées et de 141 millions de dollars pour le Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Les liquidités de chaque mission sont inscrites sur un compte distinct, conformément aux instructions de l'Assemblée générale, et le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ne peut être utilisé que pour la création de nouvelles missions ou l'élargissement d'opérations existantes.

13. Au 10 octobre 2019, les sommes à rembourser aux États Membres s'élevaient à 6 millions de dollars au titre des contingents et des unités de police constituées, 64 millions de dollars au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours et 86 millions de dollars au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions terminées. Les remboursements au titre des contingents et des unités de police constituées étaient à jour pour toutes les missions jusqu'en juillet 2019, à l'exception de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours étaient à jour jusqu'en juin 2019, à l'exception de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), de la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), pour lesquelles ils étaient à jour jusqu'en mars 2019, et de la MINUJUSTH, pour laquelle ils étaient à jour jusqu'en décembre 2018. Du fait de la décision de l'Assemblée générale d'autoriser les prélèvements d'avances sur les comptes d'autres missions en cours et de mettre en recouvrement les contributions dues pour l'intégralité de l'exercice budgétaire, pour la période de versements trimestriels terminée en septembre 2019, le montant dû aux États Membres ne s'élève qu'à 70 millions de dollars, alors qu'il se serait élevé à 285 millions de dollars autrement.

14. Pour le Secrétaire général, il importe que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible, autant que le permet sa trésorerie, de ses obligations envers les États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Le Secrétariat suit de près la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix de façon à verser le montant le plus élevé possible, mais pour que l'Organisation soit en mesure de procéder à ces versements, il faut que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières et que les mémorandums d'accord concernant le matériel soient signés rapidement avec les pays qui fournissent des contingents. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/307, des réunions d'information trimestrielles seront organisées à l'intention des États Membres sur l'état des remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et sur les mesures prises pour que ces remboursements aient lieu dans les meilleurs délais.

15. Au 4 octobre 2019, le montant des contributions non acquittées pour les Tribunaux pénaux internationaux s'élevait à 76 millions de dollars, y compris les sommes dues au Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour lequel les derniers avis de mise en recouvrement ont été envoyés en 2016, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour lequel les derniers avis de mise en recouvrement ont été envoyés en 2018, et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, pour lequel les derniers avis de mise en recouvrement ont été envoyés en 2019. Au 4 octobre 2019, 176 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda, 144 en avaient fait de même au titre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et 110 au titre du Mécanisme résiduel. L'intervenante remercie tous les États Membres du soutien financier qu'ils apportent aux Tribunaux et demande instamment à ceux qui n'ont pas encore versé l'intégralité de leurs contributions de le faire dès que possible.

16. Au 4 octobre 2019, 106 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au titre du financement des activités des Tribunaux, contre seulement 58 au 30 septembre 2018. Un État Membre s'est depuis acquitté de l'intégralité de sa contribution. La situation de trésorerie des Tribunaux est actuellement positive, mais le solde de fin d'année sera fonction des versements qui auront été faits par les États Membres pour continuer d'honorer leurs obligations financières à l'égard des Tribunaux.

17. En conclusion, l'intervenante dit que les contributions non acquittées au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des Tribunaux pénaux étaient plus élevées au 4 octobre 2019 qu'au 30 septembre 2018. L'amélioration de la situation relative au remboursement des pays fournisseurs de contingents ou du personnel de police aux opérations de maintien de la paix en cours qui a été constatée en octobre 2019 s'explique par la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/307 d'autoriser les prélèvements d'avances sur les comptes d'autres missions en cours et de mettre en recouvrement les contributions dues pour l'intégralité de l'exercice budgétaire, y compris pour les périodes hors mandat.

18. L'intervenante tient à remercier les 35 États Membres qui, au 11 octobre 2019, avaient réglé la totalité de leurs contributions, la santé financière de l'Organisation dépendant du versement ponctuel par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables. Pour que l'Organisation puisse s'acquitter

efficacement de l'intégralité de son mandat, il est impératif que les États Membres l'appuient financièrement en adoptant des budgets réalistes et en versant leurs contributions en temps voulu, l'objectif étant d'assurer des flux de trésorerie stables et prévisibles pendant toute l'année. Le Secrétariat est déterminé à utiliser efficacement et rationnellement les ressources qui lui sont confiées et à fournir des informations aux États Membres de la façon la plus transparente possible.

19. **Le Président** dit qu'à la suite de l'annonce par le Secrétaire général, dans sa lettre du 4 octobre 2019, de l'entrée en vigueur de mesures d'austérité visant à atténuer la crise de liquidités, la Commission ne peut pas rester inactive. Étant donné qu'elle est celle des grandes commissions qui est chargée des questions budgétaires, elle doit faire attention aux ressources. L'intervenant engage les délégations à examiner les moyens pratiques par lesquels la Commission pourrait aller au-delà des mesures prises par le Secrétaire général afin de contribuer à réduire les coûts et de donner l'exemple aux autres grandes commissions.

**Point 144 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/74/305 (Part I) et A/74/305 (Part I)/Add.1)**

**Point 133 de l'ordre du jour : examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/74/280)**

20. **M. Kanja** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur ses activités, à l'exclusion du contrôle des activités de maintien de la paix, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/305 (Part I) et A/74/305 (Part I)/Add.1), déclare que, pendant la période considérée, le BSCI a publié 444 rapports de contrôle, dont 11 à l'intention de l'Assemblée générale. Quarante-huit des 1 177 recommandations formulées dans ces rapports ont été jugées critiques. Le rapport du Bureau sur ses activités, à l'exclusion du contrôle des activités de maintien de la paix, décrit certains résultats des contrôles ; tous les rapports d'audit interne et d'évaluation sont disponibles en version intégrale sur le site Web du BSCI. Les efforts visant à réduire le taux de vacance de postes au Bureau se sont poursuivis et ce taux s'élevait à 13 % dans l'ensemble du Bureau à la fin du mois d'août 2019.

21. La Division de l'audit interne a publié 72 rapports d'audit (hors maintien de la paix) et fait coïncider sa procédure de planification des activités en fonction des risques avec la stratégie de gestion du risque

institutionnel de l'Organisation. Comme suite aux réformes engagées par le Secrétaire général en janvier 2019, elle a ajouté à son plan de travail des missions de conseil et d'audit relatives à la redynamisation du système de coordonnateurs résidents, au nouveau dispositif de délégation des pouvoirs et aux initiatives de gestion du changement connexes. Il sera rendu compte des résultats de ces changements dans le prochain rapport annuel du Bureau. La Division a également renforcé sa capacité d'analyse des données, notamment en élaborant un manuel d'extraction des données à l'intention des auditeurs, afin d'exploiter au mieux les données disponibles en temps réel dans le progiciel de gestion intégré Umoja et dans d'autres systèmes. Elle a continué de participer à la Réunion des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, dont elle assure la vice-présidence aux côtés d'autres entités, de même que le secrétariat, et de diriger un groupe de travail chargé par la Réunion de coordonner les audits de l'action du système des Nations Unies face aux urgences humanitaires.

22. La Division des investigations a publié 83 rapports d'investigation et de clôture (hors maintien de la paix), soit 46 % de plus que l'année précédente. En moyenne, les enquêtes ont été achevées et les rapports produits en 10,2 mois. Dans le cas des enquêtes sur des cas présumés de harcèlement sexuel, le délai de traitement moyen a été de 6,3 mois. La Division a organisé des séances de sensibilisation sur des sujets tels que la lutte contre la fraude et la corruption, les fautes professionnelles et le harcèlement sexuel. Elle dirige également le sous-groupe chargé de renforcer les capacités d'investigation et d'améliorer les enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, sous-groupe qui dépend de l'Équipe spéciale chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, qui relève elle-même du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

23. La Division de l'inspection et de l'évaluation a publié quatre rapports d'évaluation (hors maintien de la paix), qui ont été examinés par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-neuvième session. Elle a organisé des séances de formation de façon à améliorer les compétences de son personnel dans certains domaines. Elle a lancé plusieurs initiatives de gestion du changement pour faire coïncider ses évaluations avec les réformes de gestion engagées par l'ONU au début de 2019 et avec les objectifs de développement durable. Pour faciliter la réforme, elle a formulé des conseils pratiques et techniques à l'intention de la Section de l'évaluation nouvellement

créée dans la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

24. **M<sup>me</sup> Arriagada Villouta** (Présidente du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit), présentant le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019 (A/74/280), dit que le Comité conseille l'Assemblée générale pour ce qui est de la mise en application par l'administration des recommandations formulées par les organes d'audit et de contrôle. À cet égard, le taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans certaines entités du Secrétariat est particulièrement faible ; les opérations de maintien de la paix mises à part, ce taux est de 8 %.

25. Le Comité a également pour mandat de conseiller l'Assemblée générale sur les procédures de gestion des risques et le dispositif de contrôle interne de l'ONU. L'équipe dirigeante doit encadrer activement les mesures de gestion des risques pour veiller à ce que le recensement et la gestion des risques deviennent habituels dans toute l'Organisation. Le risque associé à la culture institutionnelle est important et l'administration doit définir clairement les valeurs et les comportements qui aideront l'Organisation à exceller, la façon dont les incitations, les politiques et les contrôles qu'elle met en place vont contribuer à l'objectif des entités et à la culture qu'elles souhaitent embrasser, et les comportements pour lesquels la politique de tolérance zéro sera appliquée.

26. En ce qui concerne l'efficacité et l'incidence des activités du BSCI, le Comité a examiné la suite que le Bureau avait donné à sa recommandation, à savoir qu'il définisse clairement les mesures qu'il entend adopter pour améliorer sa capacité de mener des audits de performance. Le BSCI a répondu au Comité que dans nombre de ses rapports d'audit il faisait référence dans l'objectif de l'audit à l'économie, à l'efficacité ou à l'efficacité, et qu'il prévoyait donc systématiquement des éléments d'audit de performance dans la plupart de ses audits. Au lieu de s'améliorer, le taux de vacance de postes s'est aggravé à la Division des investigations, passant de 11,5 % en 2018 à 22,1 % en 2019, celui de la section de la Division chargée des opérations de maintien de la paix ayant atteint 25,8 % au 30 juin 2019.

27. L'achèvement dans les meilleurs délais des enquêtes sur les cas de représailles est un élément essentiel d'un dispositif d'application du principe de responsabilité qui fonctionne bien. La durée moyenne des enquêtes a été ramenée à 11 mois et demi, mais

demeure plus longue que la période de six mois prescrite par le BSCI dans son diagramme d'analyse logique des programmes. La Division des investigations devrait analyser les causes profondes du dépassement du délai fixé pour les enquêtes, notamment toute contrainte pesant sur les ressources, et proposer des solutions pour mieux respecter ce délai.

28. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans la mise en service d'Umoja, le Comité demande à l'administration de veiller à ce que les modules essentiels soient en place avant la fin décembre 2019. Il accueille favorablement les progrès qui ont été faits en ce qui concerne la déclaration relative au contrôle interne, outil de reddition de comptes important, qui permet à une organisation de donner l'assurance qu'elle gère et contrôle comme il se doit les ressources placées sous sa responsabilité. Il appuie la décision de l'administration d'étendre la portée de la déclaration relative au contrôle interne en y incluant le contrôle des opérations et continuera de surveiller l'évolution de la situation à cet égard et d'en faire état.

29. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le BSCI a un rôle majeur à jouer dans le renforcement du contrôle interne de l'Organisation par le biais des audits internes, des inspections, des évaluations et des enquêtes et qu'il est un élément essentiel de l'amélioration des contrôles internes, du respect du principe de responsabilité et de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation. Le Groupe soutient l'indépendance opérationnelle du Bureau, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Afin de réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois dans les activités de contrôle, il convient de renforcer la coordination continue entre le BSCI et les autres organes de contrôle, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection. Les entités compétentes des Nations Unies doivent coopérer pleinement avec le Bureau pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le Secrétaire général doit rendre compte en permanence des obstacles qui entravent les travaux du Bureau et prévenir leur réapparition.

30. Dans son rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/74/67), le Bureau a évalué les fonctions, les ressources et les pratiques d'évaluation de 31 entités au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Ces fonctions, ressources et pratiques ne s'excluent pas mutuellement et il faut optimiser leur complémentarité. L'indépendance institutionnelle des services

d'évaluation dépend en partie de la place qu'ils occupent dans l'organisation : cette place est un bon indicateur du degré d'autonomie dont ils jouissent pour définir leur programmes d'évaluation et s'acquitter de leurs fonctions avec un minimum d'ingérence. Le rattachement hiérarchique des cadres supérieurs chargés de l'évaluation indique dans quelle mesure leurs équipes jouissent de l'autonomie nécessaire pour planifier leur travail et soumettre leurs résultats au niveau décisionnel approprié. Dans 17 entités, les cadres supérieurs chargés de l'évaluation rendent compte au chef de l'entité, ce qui a permis d'améliorer les fonctions d'évaluation, mais le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la gestion ont indiqué que les changements intervenus dans leur structure hiérarchique avaient conduit à moins d'indépendance ; cette divergence montre qu'il est essentiel de veiller en permanence à renforcer le respect du principe de responsabilité et l'évaluation. Il importe de remédier aux faiblesses constatées dans les fonctions et pratiques d'évaluation, et le Groupe accueille donc favorablement la création de la Section de l'évaluation à la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Le Groupe profitera des consultations pour chercher à obtenir de plus amples informations sur les attributions de la Section.

31. Les ressources budgétaires allouées à l'évaluation se sont élevées à 28 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, contre 26,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Les dépenses d'évaluation ont donc légèrement augmenté, mais sont généralement restées, en proportion des budgets-programmes, en deçà des niveaux de référence institutionnels. Seules six entités ont atteint le seuil minimum fixé pour les dépenses à consacrer à l'évaluation, soit 0,5 % des ressources inscrites au budget-programme. Les dépenses moyennes consacrées aux rapports d'évaluation ont représenté 0,31 % des budgets globaux des entités, ce qui est inférieur à la fourchette retenue par le Corps commun d'inspection dans son analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/6). Le Département de la gestion, le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau des affaires spatiales, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'Office des Nations Unies à

Vienne n'ont produit aucun rapport d'évaluation bien qu'ils aient alloué des ressources à l'évaluation.

32. En ce qui concerne le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Groupe apprécie les conseils éclairés et l'assistance du Comité, dont les commentaires, les observations et les recommandations sont destinées à garantir l'application des recommandations d'audit et de contrôle et l'efficacité globale des procédures de gestion des risques.

33. **M. Ammann** (Suisse), s'exprimant également au nom du Liechtenstein, dit que les deux délégations veulent une ONU forte, efficiente et efficace et que le BSCI joue un rôle clé dans la bonne gouvernance et le fonctionnement de l'Organisation. Une fonction de contrôle interne solide au Secrétariat est essentielle pour que l'Organisation puisse garantir le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'exécution efficace des mandats, ce qui est l'objectif de la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général. Le Bureau doit disposer d'une marge d'autonomie suffisante, réelle et visible par rapport à la direction de l'Organisation et des fonds et programmes et être en mesure de mener à bien de manière impartiale et objective les activités prévues dans son mandat.

34. Le BSCI est essentiel au renforcement du respect du principe de responsabilité à tous les niveaux ; ce principe est un élément clé des réformes relatives au dispositif de délégation des pouvoirs et à d'autres questions de gestion ; le respect de ce principe, de même que la transparence, est indispensable si l'on veut réduire la microgestion. Il faut que les organes de contrôle de l'Organisation coopèrent et échangent les connaissances relatives à la mise en œuvre des réformes, pour que celles-ci soient efficaces et crédibles.

35. Le Bureau est un élément essentiel de la lutte contre la violation des normes déontologiques et différents types de fautes, telles que les représailles, la discrimination, l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, qui entraînent des souffrances, créent un environnement de travail malsain et inefficace et entachent l'image des organisations internationales auprès du public. L'augmentation du nombre d'enquêtes menées par le BSCI, en particulier sur les conduites prohibées, montre l'importance du Bureau et la confiance qu'on lui accorde en tant que mécanisme central de réception des plaintes pour faute professionnelle. Le BSCI doit renforcer ses enquêtes au moyen d'une approche centrée sur les victimes et d'interventions spécialisées. Les deux délégations continueront d'œuvrer au renforcement du Bureau en

vue de rendre l'ONU plus responsable, plus transparente et plus efficace.

36. **M<sup>me</sup> DiGiacomo** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation apprécie depuis longtemps le travail du BSCI qui, à l'heure où les réformes du Secrétaire général s'enracinent, est plus important que jamais pour aider l'ONU à devenir plus responsable, plus transparente et plus agile. Les États-Unis soutiennent pleinement le Bureau, qui a pour mandat de renforcer le contrôle dans l'Organisation tout en conservant l'indépendance nécessaire pour procéder en temps voulu à des audits, des enquêtes et des évaluations de qualité.

37. La délégation américaine se félicite de l'élaboration d'un guide pratique du BSCI sur l'audit et l'évaluation de la culture de l'Organisation afin d'intégrer une évaluation de cette culture dans les audits et les évaluations. Elle cherchera à obtenir des informations complémentaires sur les modalités de l'évaluation et sur les éléments de l'évaluation qui seront axés sur les initiatives de gestion du changement dans le contexte de la réforme de la gestion.

38. Le nombre d'affaires portées à l'attention de la Division des investigations, y compris les affaires de harcèlement sexuel, a augmenté de 63 %. La délégation américaine partage l'attachement du Secrétaire général à la tolérance zéro pour ce type de harcèlement et soutient les mesures prises dans le système des Nations Unies pour lutter contre ce problème. Le Bureau devrait faire figurer dans les rapports sur ses activités une comparaison d'une année sur l'autre portant tout particulièrement sur le harcèlement sexuel et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le rapport sur ses activités durant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019 (A/74/280), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a noté que la durée moyenne des enquêtes du BSCI était de 11 mois et demi, soit beaucoup plus que les 120 jours prévus dans la circulaire intitulée « Protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés de protection contre les représailles en cas de dénonciation de manquements et de coopération à des audits d'enquête dûment autorisés » (ST/SGB/2017/2/Rev.1). Comme le Comité, la délégation américaine estime que la Division doit analyser les causes profondes du dépassement du délai fixé pour les enquêtes.

39. La délégation américaine est préoccupée par l'augmentation continue du nombre de recommandations d'audit en souffrance dont le BSCI a fait état, dont 71 remontant à 2015 et 661 à 2018 ; de

fait, les recommandations du Bureau sont destinées à protéger l'Organisation contre les risques et à faire sorte que des contrôles internes soient en place. Le Secrétaire général et les hauts responsables devraient appliquer les recommandations sans tarder. La délégation américaine félicite le BSCI, qui travaille fréquemment dans des conditions difficiles, pour les travaux qu'il a menés l'année précédente et est toute disposée à aider l'ONU à être plus responsable et plus efficace dans l'exécution de ses mandats.

40. **M. Penaranda** (Philippines) dit que sa délégation est consciente du rôle majeur joué par le BSCI. Il accueille favorablement l'amélioration du fonctionnement du Bureau et l'accent mis sur le resserrement de la coopération et de la coordination entre le BSCI et les entités compétentes des Nations Unies. Il faut que le Bureau puisse travailler sans ingérence et prendre des décisions éclairées pour s'acquitter de ses fonctions.

41. L'application de certaines recommandations du BSCI jugées critiques n'a que trop tardé. Dans l'additif au rapport sur ses activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/305 (Part I)/Add.1), le Bureau a indiqué que ses recommandations avaient des incidences financières chiffrées à environ 5,3 millions de dollars, dont un montant de 0,9 million de dollars qui s'était matérialisé. La délégation philippine appuie les recommandations qui sont axées sur les économies pouvant être faites et sur les sommes à recouvrer, et elle demandera des précisions sur les recommandations d'importance critique dont l'application est en suspens.

42. Dans son rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/74/67), le Bureau a indiqué qu'il fallait améliorer les fonctions, les ressources et les rapports d'évaluation pour aider certaines entités à se conformer aux normes de l'Organisation. La Section de l'évaluation nouvellement créée dans le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité peut aider à renforcer la culture de la responsabilité et de l'évaluation.

43. Les Philippines apprécient les conseils et les recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui aident le BSCI à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle. Dans son rapport intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2020 » (A/74/92), le Comité a indiqué que les ressources prévues au budget ordinaire pour le BSCI pour 2020 s'élevaient à

61 551 600 dollars, soit une légère augmentation de 0,8 % par rapport au crédit ouvert pour 2019 (61 085 100 dollars). La délégation philippine souhaite obtenir un complément d'information sur les ressources prévues pour le Bureau afin de déterminer les divisions qui auront besoin d'être renforcées. Elle se félicite de la coopération entre le BSCI, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les autres organes de contrôle, notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection.

**Point 134 de l'ordre du jour : budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

*Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/74/266)*

44. **M. Kennedy** (Bureau des Nations Unies pour les partenariats), présentant le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/74/266), dit que, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2019) » (A/74/73-E/2019/14), le Bureau est le pôle mondial de l'Organisation en matière de partenariats et une plateforme de collaboration des partenaires des secteurs public et privé avec le système des Nations Unies pour le développement. Le Bureau supervise le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et propose des services consultatifs en matière de partenariat et de sensibilisation au système des Nations Unies, aux États et aux organismes non gouvernementaux, à l'appui des objectifs de développement durable.

45. Le FNUPI a pour objectif d'assurer la liaison entre la Fondation pour les Nations Unies et le système des Nations Unies, dans les conditions prévues par l'accord révisé régissant les relations entre l'Organisation et la Fondation. Le Comité mixte de coordination a été créé pour faciliter cette tâche. Le montant total des projets financés par la Fondation s'est élevé à 7,9 millions de dollars en 2018 ; la plus grande partie (5,2 millions) a été consacrée à des projets sanitaires à l'échelle mondiale, mais la Fondation a aussi financé des projets relatifs aux femmes, aux filles et à la population, en particulier des projets axés sur l'autonomisation des filles ; des projets dans les domaines du climat, de l'énergie et de l'environnement ; des projets de sensibilisation et de communication ; des projets de développement des capacités ; elle a également fourni des services pour ce qui est des accords fiduciaires et

des alliances multipartites. Au total, entre 1998 et 2018, 657 projets exécutés dans 128 pays par 48 entités des Nations Unies ont bénéficié de subventions d'un montant cumulatif de 1,46 milliard de dollars, qui ont été accordées par la Fondation par l'intermédiaire du FNUPI.

46. S'agissant du FNUD, qui a pour objet de renforcer les moyens d'action de la société civile, de promouvoir les droits de la personne et d'encourager la participation de tous les groupes aux processus démocratiques, 48 nouveaux projets ont reçu un montant total de 8,7 millions de dollars au titre du douzième cycle de financement en 2018, et 2 307 dossiers de financement ont été reçus pour le treizième cycle avant la date limite de dépôt de janvier 2019. Entre sa création et 2018, le FNUD a épaulé près de 800 projets dans plus de 130 pays.

47. Pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, le Bureau a recensé des possibilités de partenariats non seulement entre les acteurs du système des Nations Unies et les États Membres, le secteur privé, la société civile et les organisations philanthropiques, mais aussi entre divers partenaires extérieurs. Il a également servi de point d'accès central aux organisations qui envisageaient de collaborer à la réalisation des objectifs avec le système des Nations Unies.

48. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe se félicite que le Bureau soit le pôle mondial en matière de partenariats entre secteur public et secteur privé en vue de la réalisation des objectifs du développement durable et propose des services consultatifs en matière de partenariat et de sensibilisation au système des Nations Unies et aux États Membres. Il accueille également favorablement les mesures prises par le Bureau pour faire progresser le Programme 2030 dans le cadre de partenariats relatifs aux infrastructures, aux achats, à la gestion de projets, aux ressources humaines et aux services financiers, domaines qui intéressent les pays en développement. Il faut que le Bureau continue de coopérer avec les institutions pour s'attaquer à des problèmes mondiaux, tels que l'élimination des maladies évitables, en particulier la rougeole et le paludisme, et pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants, des femmes et des jeunes. Le Bureau devrait lancer un plus grand nombre de projets liés au dividende démographique que représentent les très nombreux jeunes.

49. Comme prévu par l'objectif de développement durable n° 17, le Bureau devra revitaliser le Partenariat

mondial pour le développement durable, notamment au moyen de partenariats multipartites qui permettront de mobiliser et de mutualiser les connaissances, le savoir-faire, les technologies et les moyens financiers, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Il devrait étudier les possibilités de partenariat entre le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre par les États Membres du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Enfin, conformément à diverses résolutions des organes de l'ONU, il doit continuer de collaborer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales et de soutenir les activités de développement menées par les pays en développement.

*La séance est levée à 11 h 15.*